

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2013

HABILITATION À PRENDRE PAR ORDONNANCES DIVERSES MESURES DE
SIMPLIFICATION ET DE SÉCURISATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 1341)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL32

présenté par
M. Clément, rapporteur

ARTICLE 14

À l'alinéa 6, substituer au mot : « autorisation », le mot : « décision ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.